



Centre d'art contemporain de Pontmain

www.centredartpontmain.fr

APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCES DE CREATION JANVIER > MARS 2027

Le Centre d'art contemporain de Pontmain

Depuis 1999, et au rythme de trois expositions par an, le centre d'art mène une politique de diffusion de l'art contemporain grâce à des expositions personnelles et collectives. Sur trois niveaux, le centre d'art dégage un espace d'exposition de 200 m², mais aussi des espaces de travail et des logements. Ainsi, l'accueil en résidence de deux artistes sur une période de 6 à 8 semaines, est l'une des missions prioritaires du centre d'art.

Ce dispositif, qui se renouvelle chaque année depuis 2000, favorise la création d'œuvres originales. C'est également l'occasion de proposer des rencontres avec le public et notamment les scolaires. Chaque résidence est suivie d'une exposition qui présente à la fois les œuvres produites durant cette période et des œuvres plus anciennes de chacun des artistes.

Dans un contexte rural, Pontmain est une commune de 800 habitants située à la croisée de la Normandie, de la Bretagne et des Pays de la Loire. Le Centre d'art contemporain de Pontmain est géré par la Communauté de Communes du Bocage Mayennais. Il bénéficie du soutien du Conseil Départemental de la Mayenne, et du Ministère de la Culture (Drac Pays de la Loire). Pour plus de renseignements sur le centre d'art (photos et espaces d'exposition), consultez notre site web www.centredartpontmain.fr

Les objectifs de la résidence

Accueillir en résidence deux artistes relevant des arts visuels (plasticien, photographe). Leur permettre de poursuivre leurs recherches et de produire de nouvelles œuvres, qui seront présentées, aux côtés d'œuvres antérieures, lors d'une exposition à l'issue de la résidence.

Organisation et calendrier de la résidence

Durée de la résidence : De 6 à 8 semaines minimum entre janvier et mars 2027

L'artiste est invité à poursuivre ses recherches personnelles (en résonance ou non avec le territoire), produire de nouvelles œuvres et réaliser une exposition.

Lieu de travail et d'hébergement : Centre d'art contemporain de Pontmain

Les 2 artistes sélectionnés lors de cet appel à candidatures, se partageront ainsi les espaces de travail et d'exposition.

Accompagnement de l'artiste pendant la résidence : par la directrice du Centre d'art contemporain de Pontmain, la chargée des publics et de la communication et le technicien du centre d'art (recherche de solutions techniques, aide au montage et démontage de l'exposition)

La résidence sera suivie d'une exposition : du 14 mars au 2 mai 2027 (vernissage vendredi 12 mars 2027)

Conditions financières

Honoraires : 2 500 €

Bourse de production : 1 500 €

Frais de déplacements : véhicule indispensable en raison de la situation géographique du village (pas de gare, ni de ligne de transports en commun). L'artiste est remboursé de ses frais kilométriques à hauteur de 4 allers et retours Pontmain/domicile de l'artiste (dans la limite de 500 €).

Rencontres avec le public : 60€ de l'heure. L'artiste sera sollicité pendant sa résidence pour participer à quelques rencontres avec le public (milieu scolaire notamment, et conférence...) : environ 8h par artiste

Pièces du dossier

- > Un dossier artistique (maximum 10Mo / 40 pages)
- > Un CV (si vous avez déjà mis en place des actions de médiation autour de votre travail, n'hésitez pas à le préciser)
- > Un courrier présentant vos motivations à faire cette résidence, vos intentions (poursuivre votre travail actuel, vos orientations artistiques à venir...), votre disponibilité effective.
- > Un justificatif de statut professionnel (Siret, Agessa, MDA ou autres)

Modalités du dossier

- > Toutes les pièces seront comprises dans un seul et unique fichier pdf
- Envoi par mail adressé à saisonculturelle@bocage-mayennais.fr ou envoi via Fromsmash ou bien GrosFichiers (entreprises conformes au RGPD*)
- > Tout dossier incomplet ne sera pas étudié

Calendrier de l'appel à candidature

- > Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : samedi 25 avril 2026
- > Chaque candidat recevra une réponse par mail fin juin 2026 (il est inutile d'appeler avant).

Critères de sélection

- Artiste relevant des arts visuels
- Qualité du travail artistique et de la démarche de l'artiste (et qualité du dossier envoyé)
- Intérêt pour l'artiste de faire une résidence
- Adéquation du travail de l'artiste avec la programmation et les espaces du Centre d'art contemporain de Pontmain.
- Faisabilité de la résidence et de l'exposition (disponibilité de l'artiste et d'œuvres existantes pour l'exposition).

*RGPD

Votre dossier de candidature sera conservé pour une durée de 5 ans. En application du RGPD et de la Loi Informatiques et Libertés, tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données personnelles, pour exercer ce droit, veuillez nous écrire à l'adresse mail suivante : saisonculturelle@bocage-mayennais.fr en indiquant le droit que vous souhaitez exercer et les données concernées.